

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 04 JUIN 2018**

**DELIBERATION N° : 20180604\_13**

**OBJET :** Opération « LES  
MARGUERITES »

Vente de la parcelle BW 2082 située dans  
le lotissement «MARGUERITES» à  
monsieur BENARD Jean Jimmy  
Secteur du Centre Ville

NOTA : Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été affiché à  
la porte de la Mairie, le : 19 JUIN 2018

Nombre des conseillers en exercice :  
39

**Présents : 28**  
Procuration : 7  
Votants : 35  
Abstention : 0  
**Exprimés : 35**

Le Maire

*L'Élu Délégué*  
  
*Christian LANDRY*

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin à dix-sept heures vingt  
quatre minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est  
réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON  
Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ;  
VIENNE Axel ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ;  
LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL  
Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE  
Raymonde ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie  
; HOAREAU Claudette ; HUET Marie Josée ; HUET Henri  
Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR  
M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ;  
HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; RIVIERE François ;  
PAYET Priscilla

**Représentés**

BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel  
KERBIDI Gérald représenté par LANDRY Christian  
LEBON Marie-Jo représentée par JAVELLE Blanche Reine  
NAZE Jean Denis représenté par LEBON Guy  
BOYER Julie représentée par ETHEVE Corine  
FONTAINE Olivier représenté par RIVIERE François  
FRANCOMME Brigitte représentée par GUEZELLO Alin

**Absents**

HOAREAU Jeannick ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO  
Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code  
général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire  
pris au sein du conseil.

Monsieur MUSSARD Harry, 3<sup>ème</sup> adjoint, a été désigné à  
l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions  
qu'il a acceptées.

## Séance du 04 juin 2018



DÉLIBÉRATION N° :

**20180604\_13**

OBJET :

**Opération « LES  
MARGUERITES »  
Vente de la parcelle  
BW 2082 située dans  
le lotissement  
«MARGUERITES» à  
monsieur BENARD  
Jean Jimmy  
Secteur du Centre  
Ville**

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

#### Le Maire expose :

En vue de faciliter l'accèsion à la propriété des familles bénéficiaires de logements sociaux, le conseil municipal a approuvé le 18 septembre 2009 la vente des logements du groupe d'habitations « LTS Marguerites » situés dans le secteur de la RHI Centre Ville.

En l'espèce et conformément à ladite délibération, la Commune a autorisé la vente de la parcelle BW 2082 au profit de monsieur et de madame BENARD Joseph Antonin et Marie Ruffine.

Ces derniers étant dans l'impossibilité de se porter acquéreur en raison de leur âge et du prix du bien souhaiteraient désigner leur fils BENARD Jean Jimmy comme futur acquéreur et garder à leur profit un droit d'usage et d'habitation.

Par ailleurs, il est à noter que cette transaction se fait selon des modalités différentes des ventes de logements sociaux de ce type réalisées par la Collectivité.

En effet, monsieur BENARD ne répondant pas aux critères d'éligibilité d'accèsion à la propriété du logement social, la valeur vénale du bien a été estimée par France Domaines à 132 000 euros conformément au marché de l'immobilier.

Au regard de sa situation financière, monsieur BENARD a sollicité la Commune afin de bénéficier d'une réduction de ce montant qui a été recalculé à hauteur de la marge de négociation de 10 % accordée par l'administration fiscale soit un prix de vente de **118 800 euros**.



La parcelle identifiée au cadastre est détaillée dans le tableau ci-dessous

Demandeur		Désignation du bien				Zonage		*Prix de cession
Nom	Prénom	Adresse postale	Parcelle	Type lgt	Surface cadastrale	POS	PPR	
BENARD	Jean Jimmy	8 LTS Marguerites	BW 2082	T4/5	661 m <sup>2</sup>	UA	Néant	118 800 €

\* Cf: Le prix de cession du bien est conforme à l'avis de l'administration des domaines émis le 07/03/2018

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la vente de la parcelle cadastrée BW 2082 à monsieur BENARD Jean Jimmy sous réserve d'un droit d'usage et d'habitation au profit de ses parents monsieur et madame BENARD Joseph Antonin et Marie Ruffine pour un montant de 118 800,00 € selon l'accord intervenu entre les parties ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire notamment l'acte authentique à intervenir par-devant notaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la Note Explicative de Synthèse n°13,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**Présents : 28**

**Représentés : 7**

**Pour : 35**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée BW 2082 à monsieur BENARD Jean Jimmy sous réserve d'un droit d'usage et d'habitation au profit de ses parents monsieur et madame BENARD Joseph Antonin et Marie Ruffine pour un montant de 118 800,00 € selon l'accord intervenu entre les parties.

Demandeur		Désignation du bien				Zonage		*Prix de cession
Nom	Prénom	Adresse postale	Parcelle	Type lgt	Surface cadastrale	POS	PPR	
BENARD	Jean Jimmy	8 LTS Marguerites	BW 2082	T4/5	661 m <sup>2</sup>	UA	Néant	118 800 €

\* Cf: Le prix de cession du bien est conforme à l'avis de l'administration des domaines émis le 07/03/2018

**Article 2 .-** AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce notamment l'acte authentique à intervenir par-devant

**Article 3 .-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :  
Et publication ou notification  
Du :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

*L'Elu Délégué*  
  
*Stéphane LANDRY*